



Services périscolaires et extra-scolaires

ALP et ALSH Mélodie (3-6 ans) et Harmonie (6-12 ans)

RENTREE 2025/2026

Si vous souhaitez inscrire votre(vos) enfant(s) aux ALP = Accueils de Loisirs Périscolaires (restauration scolaire, ALP du matin et du soir) **et/ou aux ALSH = Accueils de Loisirs Sans Hébergement** (mercredis et vacances)

L'inscription se déroule en 2 étapes :

ETAPE 1 : CREATION DE VOTRE DOSSIER : Contactez le service enfance

Si votre enfant est en maternelle : Contactez la Direction de l'Accueil de Loisirs Périscolaire Mélodie

Au 06.79.43.80.29 / adjointe.melodie@ville-clapiers.com

Si votre enfant est en élémentaire : Contactez le Secrétariat du service Enfance- Jeunesse

Au 06 86 68 95 67 / secretariat.enfance@ville-clapiers.com

Les informations et documents suivants vous seront demandés :

- Composition de la famille, coordonnées (adresse, mail, téléphone).
- Numéro CAF et/ou dernier avis d'imposition (2024 sur revenus 2023)
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Si garde partagée : document attestant les périodes de garde respectives des deux parents.

A l'issue de cette formalité, un NOM et un NUMERO de dossier vous seront communiqués
(obligatoires pour l'étape 2)

ETAPE 2 : INSCRIPTION SUR LE PORTAIL : <https://portail-clapiers.ciril.net>

Muni de votre NOM et NUMERO de dossier, rendez-vous sur le portail famille afin de vous inscrire.

Une fois cette inscription effectuée, vous accédez à votre espace et vous pourrez inscrire votre(vos) enfant(s) aux différentes activités périscolaires et extra-scolaires.

Pour la rentrée 2025-2026 : Les inscriptions aux Accueils de Loisirs seront possibles la dernière semaine d'août.

Toute inscription sur le portail famille avant la création de votre dossier est impossible